Coopérons dès l'École
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
TERRITOIRE-DE-BELFORT

ADHESION 2023/2024

A retourner à l'OCCE 90 avant le 30 septembre 2023

Coop n° 90/…….

Votre établissement

(Entourer votre choix) : **Maternelle – Elémentaire – Second degré**

Nom de l'établissement ……

Adresse complète. ……

90…… ……..

Tél : …… Email : ……@……

(Si vous cotisez pour toutes les classes d'un RPI : détailler les écoles concernées)

……

Votre coopérative scolaire ou foyer coopératif :

(Entourer votre choix) : **Coopérative - Foyer coopératif - RPI - autre…… (nb de classes = ……)**

Banque :……

Agence :……

Numéro de compte :…… ……

JE SOUSSIGNE(e) : Mme / M. ……..

Fonction dans l'école ou l'établissement……

AGIT EN QUALITE DE MANDATAIRE DE LA COOPERATIVE.

Formation de Mandataire

Vous êtes nouveau mandataire ou vous souhaitez de l'aide pour remplir les documents statutaires : prenez rendez-vous avec nous pour participer à une formation au rôle de mandataires (au siège de l'AD90)

Pensez à retourner à l'AD90 vos comptes rendus financier et d'activités (CRF et CRA) pour l'année scolaire 2022-2023.

Un seul imprimé de CRA CRF dans ce bulletin de rentrée, pensez à garder un double.
Ce sont des documents statutaires à renvoyer obligatoirement.
Nous pouvons vous aider à les remplir, n'hésitez pas à nous contacter !

À retourner à **OCCE 90, 10 rue de Londres 90000 BELFORT**
Tel. 03 84 22 57 26 – courriel : ad90@occe.coop

Adhésion à l'OCCE

Classe	Niveau de classe	Nom de l'enseignant titulaire	Nombre d'élèves	E-mail personnel (pour recevoir *personnellement* toutes nos infos)
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

Attention le nombre d'élèves déclaré doit correspondre au nombre d'élèves inscrits dans les classes car TOUS SONT POTENTIELLEMENT CONCERNES PAR LES ACTIVITES et l'ASSURANCE, même si certains n'ont pas versé de « participation financière » en début d'année (cf. circulaire de juillet 2008)

La coopérative ou foyer coopératif adhère pour : ……. Elèves

……. Adultes *(enseignants titulaires, rattachés à l'école ou l'établissement, ATSEM…)*

Total adhésions = ……x 1,97 € = ……..€ ***Cotisation votée en AG le 12 février 2020***

Assurance MAIF/MAE obligatoire

Les responsabilités civile et pénale de l'AD OCCE 90 et de son président sont engagées dès lors qu'une action est entreprise par les adhérents à l'OCCE. Les activités menées par les coopératives (voyages, séjours, activités sportives…) rendent obligatoire la souscription d'un contrat par l'AD90 pour la TOTALITE de ses adhérents.

CETTE FORMULE SE SUBSTITUE A TOUTE AUTRE FORME DE CONTRAT D'ASSURANCE DE LA COOPERATIVE OU DU FOYER : Profitez-en pour vérifier tous vos contrats et résilier ceux qui feraient double emploi !! En cas de doute : nous consulter.

Montant de l'assurance = Nombre total d'adhérents : …… x 0.25 € = ……..€

Assurance des biens propriété de la coopérative ou foyer coopératif ou prêtés à la coopérative ou au foyer (uniquement pour la part dépassant 2000 €) :

Montant des biens assurés : (…… - 2000 €) x 0,00688 € = ……..€

Total assurances = …….. €

Total des adhésions à l'OCCE 90 : …….. €

Total des cotisations Assurances (Adhérents + biens) …….. €

Formule d'abonnement « Animation et Education » :

- formule « Internet » : 7,50 €

Ou *(rayer la mention inutile)* **- formule « Complète » : 11,00 €**

TOTAL ……..€

N.B. Somme à régler à réception de la facture qui vous sera envoyée dans votre coopérative ou foyer

Date et signature :